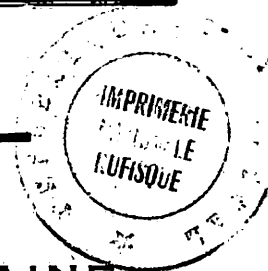


JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE



ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 30 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres États de l'ex-A. O. F.....	1.700 frs	3.000 frs	2.800 frs	4.200 frs
France, ex-A. L. F., A. F. N....	1.900 frs	3.200 frs	3.300 frs	5.500 frs
Étranger.....	2.800 frs	4.000 frs	4.300 frs	6.000 frs
Prix du numéro : Année courante..	75 frs	—	Années antérieures..	100 frs
Recommandé : Année courante..	170 frs	—	Années antérieures..	195 frs
Avion recom. : Année courante..	195 frs	—	Années antérieures..	220 frs

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne..... 75 francs
Chaque annonce répétée..... moitié prix
(Il n'est jamais compté moins de 500 frs pour les annonces)

Compte postal : 45-20 — DREAR

PARTIE OFFICIELLE

SOMMAIRE

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel .. 667

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel .. 671

Partie officielle

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 9391 M. F. P. T.-D. F. P.-6 B. en date du 23 juin 1965 :

Article premier. — M. Cheikh Sadibou Diop, contrôleur adjoint de 2^e échelon du travail et de la sécurité sociale, né le 28 novembre 1929, en service à l'inspection régionale du Cap-Vert à Dakar, est admis, sur sa demande, pour compter du 15 juin 1965, à faire valoir ses droits à pension proportionnelle.

Art. 2. — La jouissance de cette pension est différée jusqu'à l'âge de 55 ans conformément aux dispositions des articles 6 et 38, paragraphe II de la loi 64-24 du 27 janvier 1964.

Par arrêté ministériel n° 9397 M. F. P. T.-D. F. P.-2 B. en date du 23 juin 1965 :

Article unique. — Les commis d'administration, dont les noms suivent, sont radiés de leur corps d'origine pour compter de la date de leur intégration dans le corps des agents d'assistance et de constatation des impôts et des domaines :

MM. Abdoul Majib Camara, Saint-Louis ;
Ibrahima Khalil Dème, Kaolack,
pour compter du 1^{er} janvier 1962 ;
Ousmane Diack, Thiès pour compter du 1^{er} janvier 1963 ;
Madiagne Diagne, Dakar ;
Amadou Diéry Fall, Dakar ;
Médoune Fall, Saint-Louis ;
Bocar Diène Guèye, Kaolack ;
Boubacar Guèye, Dakar ;
Edmond Lagahuzère, Dakar ;
Ibrahim N'Diaye, Dakar ;
Papa Tanor N'Diaye, Dakar ;
Ababacar Sedick Sarr, Saint-Louis ;
Momar Sène, Dakar ;
Seydou Tall, Dakar ;
Médoune Aidara Traoré, Dakar,
pour compter du 1^{er} janvier 1962.

Par arrêté ministériel n° 9891 M. F. P. T.-D. F. P.-2 B. en date du 1^{er} juillet 1965 :

Article unique. — Est acceptée, pour compter du 1^{er} février 1965, la démission de son emploi offerte par M. Momar Tall N'Diaye, commis expéditionnaire ordinaire 3^e échelon, en service détaché au CRAD du Sine-Saloum Kaolack.

Par arrêté ministériel n° 9852 M. F. P. T.-D. F. P.-6 B. en date du 1^{er} juillet 1965 :

Article unique. — M. N'Déné Ba, agent de service principal de 3^e échelon, en service à l'université de Dakar qui est atteint par la limite d'âge de 56 ans depuis le 28 février 1963, est admis d'office à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par arrêté ministériel n° 9855 M. F. P. T.-D. F. P.-6 B. en date du 1^{er} juillet 1965 :

Article unique. — M. Dansokho Diangou Ismaïl dit Vauvert, ouvrier d'imprimerie de 1^{re} classe 1^{er} échelon, en service à l'imprimerie officielle de Saint-Louis, né le 27 novembre 1907, atteint par la limite d'âge de 58 ans qui lui est applicable depuis le 27 novembre 1963, est admis d'office à faire valoir ses droits à une pension d'ancienneté.

Par arrêté ministériel n° 10104 M. F. P. T.-D. F. P.-2 B. en date du 7 juillet 1964 :

Article premier. — Il est mis fin pour compter du 1^{er} mai 1965 au détachement auprès de l'O. P. T. de M^{me} d'Enneville née Emilie Maroun, agent d'administration principale de classe exceptionnelle (indice 766).

Art. 2. — Pour compter de la même date, M^{me} d'Erneville née Emilie Maroun est mise à la disposition du ministre des finances (trésorerie générale) pour servir à la paierie de Rufisque en remplacement numérique de M^{me} Samb née N'Deye Djeumbe qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté ministériel n° 10280 M.F.P.T.-D.F.P.-2 B.-M.E.N.C. en date du 13 juillet 1965 :

Article premier. — Par voie de changement de corps M. Mamadou Moussa N'Diaye, instituteur de 4^e classe (indice 1232), en service au ministère de la santé et des affaires sociales à Dakar, est, pour compter du 1^{er} avril 1965, versé dans le corps des contrôleurs du travail et de la sécurité sociale, au grade de contrôleur adjoint 4^e échelon (indice 1128), ancienneté conservée 1 an 3 mois.

Art. 2. — M. Mamadou Moussa N'Diaye, contrôleur adjoint 4^e échelon (indice 1128) conservera à titre personnel l'indemnité différentielle entre le traitement afférent à son ancien indice de grade (indice 1232) et celui résultant de la présente intégration, jusqu'à ce que par le jeu de l'avancement il atteigne une solde égale ou supérieure.

Par arrêté ministériel n° 10340 M.F.P.T.-D.F.P.-1 B. en date du 13 juillet 1965 :

Article premier. — M. Mamadou Mongoye Seck, technicien géographe principal de 2^e échelon, précédemment en service au ministère des travaux publics, de l'urbanisme, de l'habitat et des transports (section hydraulique) radié des cadres, est déféré devant un conseil de discipline dont la composition est fixée comme suit :

Président :

M. Thierno N'Diaye, secrétaire d'administration, en service aux travaux publics du Cap-Vert à Dakar.

Membres :

MM. Oumar N'Dao, commis d'administration, en service au bureau du personnel du ministère des travaux publics ;

Cheick N'Diaye, technicien géographe principal 2^e échelon, en fonction au service géographique de Dakar ;

Amadou Papa Diouf, commis d'administration principal de classe exceptionnelle, en service au ministère de l'économie rurale à Dakar.

Art. 2. — Les membres de ce conseil qui se réuniront à Dakar sur convocation de son président choisiront parmi eux un rapporteur qui ne pourra être le président.

Par arrêté ministériel n° 10376 M. P. P. T-D. F. P.-1 B. en date du 13 juillet 1965 :

Article unique. — Les droits à pension sont maintenus en faveur de M. Moussa Thiam, commis expéditionnaire ordinaire de 3^e échelon, précédemment en service aux contributions directes à Dakar, qui a été radié des cadres pour compter du 14 mai 1964 par arrêté n° 1974 M. F. P. T.-D. F. P. du 15 février 1965.

Par décision n° 9127 MFPT.-DFP.-1 B. en date du 18 juin 1965 :

Article premier. — Pour compter du jour de notification de la présente décision, M. Mamadou Diallo, gardien auxiliaire (ax 3631), en service au groupe scolaire de Boucotte Ouest à Ziguinchor, est licencié de son emploi.

Art. 2. — Les droits éventuels à congé de l'intéressé, à l'exclusion de toute autre indemnité ou rente, seront liquidés ultérieurement par les soins du 3^e bureau de la direction de la fonction publique.

Par décision n° 9128 MFPT.-DFP.-1 B. en date du 18 juin 1965 :

Article premier. — Il est mis fin à la cessation de fonctions de M. Paul Kane, gardien-chef décisionnaire, précédemment en service au camp pénal de Koutal.

Art. 2. — Pour compter du 14 janvier 1965 M. Paul Kane est licencié de son emploi pour faute lourde.

Art. 3. — Les droits éventuels à congé de l'intéressé à l'exclusion de toute autre indemnité, seront liquidés ultérieurement par les soins du 4^e bureau de la direction de la fonction publique.

Par décision n° 9137 M. F. P. T.-D. F. P.-3 B. en date du 18 juin 1965 :

Article premier. — Les agents auxiliaires en service dans divers départements et dont les noms figurent à la présente décision atteints par la limite d'âge (nés en 1910) sont radiés des contrôles des auxiliaires du gouvernement du Sénégal pour compter du 31 décembre 1965.

Art. 2. — Les droits à congé des intéressés, acquis à la date du 31 décembre 1965 seront payés sous forme d'indemnité compensatrice par les départements chargés de la gestion de ces auxiliaires, dans les conditions prescrites par l'article 148 du code du travail.

Art. 3. — Un arrêté ultérieur déterminera le décompte des services administratifs donnant droit aux intéressés à une pension de retraite au régime de l'IPRAO.

M. T. P. H. U. T.

Ax 264, CCAP. 11963, Amadou Kane, ouvrier, engagé en 1949 T. P. 23, 010, catégorie A, échelle 10 échelon 1 pour compter du 1^{er} juillet 1964, AC. néant ;

Ax 485, CCAP. 12110, Mamadou Diallo, manœuvre spécialisé, engagé le 2 janvier 1948 T. P. 23, 020, catégorie C, échelle 3 échelon 2 pour compter du 21 janvier 1964, AC. néant ;

Ax 597, CCAP. 12187, Amadou Sall, maçon, engagé le 1^{er} mars 1948 T. P. 23, 020, catégorie B 1, échelle 7 échelon 1 pour compter du 4 mai 1964, AC. néant ;

Ax 801, CCAP. 12419, Mamadou Samba dit M'Baye, maçon, engagé en 1948 T. P. 23, 021, catégorie B 1, échelle 7 échelon 2 pour compter du 1^{er} mai 1964, AC. néant ;

Ax 907, CCAP. 12426, Babacar Seck, chef-pointeur, engagé le 21 avril 1948 T. P. 23, 020, catégorie B 1, échelle 7 échelon 2 pour compter du 21 avril 1964, AC. néant ;

Ax 1710, CCAP. 12989, Mamadou Massène Sène, piroguier, engagé en 1946 T. P. 23, 020, catégorie B 2, échelle 4 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant ;

Ax 1736, CCAP. 13009, Djiby Dia, manœuvre spécialisé, engagé en 1947 T. P. 23, 010, catégorie C, échelle 3 échelon 1 pour compter du 20 août 1964, AC. néant ;

Ax 1751, CCAP. 13002, Diawara Dieng, manœuvre spécialisé, engagé en 1951 T. P. 23, 010, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 23 janvier 1963, AC. néant ;

Ax 1848, CCAP. 13097, Léonce Guèye, électricien, engagé en 1949 T. P. 23, 010, catégorie A, échelle 8 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant ;

Ax 1933, CCAP. 13168, Amadou Fall, manœuvre spécialisé, engagé le 2 février 1949 T. P. 23, 010, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond ;

Ax 1942, CCAP. 13175, N'Diack Diouf, manœuvre spécialisé, engagé en 1946 T. P. 23, 010, catégorie C, échelle 3 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant ;

Ax 1956, CCAP. 13186, Alioune M'Bengue, manœuvre spécialisé, engagé en 1947 T. P. 23, 070, catégorie C, échelle 3 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant ;

Ax 1959, CCAP. 13189, Sidy Fall, manœuvre spécialisé, engagé le 1^{er} janvier 1950 T. P. 23, 010, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 1976, CCAP. 13199, Lamine M'Bengue, manœuvre spécialisé, engagé en 1947 T. P. 23, 070, catégorie C, échelle 3 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 2201, CCAP. 13297, Boubou Sow, gardien, engagé le 21 janvier 1952 T. P. 23, 110, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 21 novembre 1964, AC. néant;

Ax 2210, CCAP. 13371, Gallo Sow, gardien, engagé le 21 mai 1951 T. P. 23, 070, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 21 mai 1963, AC. néant;

Ax 2356, CCAP. 13466, Sankou Touré, chef-d'équipe, engagé en 1932 T. P. 23, 120, catégorie B 1, échelle 8 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 3319, CCAP. 14039, Khaly Diop, manœuvre spécialisé, engagé en 1949 T. P. 23, 010, catégorie C, échelle 3 échelon 1 pour compter du 3 février 1964, AC. néant;

Ax 3562, CCAP. 14224, Samba Dabo, gardien, engagé le 22 septembre 1949 T. P. 23, 050, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 3813, CCAP. 14433, Cheikh Sarr, chef-manœuvre, engagé le 14 février 1943 T. P. 23, 012, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 3860, CCAP. 14480, Mounthe Guèye, chef-d'équipe, engagé le 17 novembre 1952 T. P. 23, 010, catégorie B 1, échelle 5 échelon 1 pour compter du 1^{er} décembre 1963, AC. néant;

Ax 3886, CCAP. 14504, Serigne Seck, manœuvre spécialisé, engagé le 4 avril 1946 T. P. 23, 010, catégorie B 2, échelle 4 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4028, CCAP. 14635, Fatilou Dia, manœuvre spécialisé, engagé en 1951 T. P. 23, 021, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4079, CCAP. 14682, Chérif Bâ, manœuvre spécialisé, engagé le 21 novembre 1952 T. P. 23, 110, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4103, CCAP. 14704, Lamine Kane, maçon, engagé le 16 décembre 1952 T. P. 23, 110, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4114, CCAP. 14715, Malick N'Diaye, manœuvre spécialisé, engagé le 21 décembre 1947 T. P. 23, 100, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4532, CCAP. 15053, Gallo N'Diaye, manœuvre spécialisé, engagé le 3 juillet 1952 T. P. 23, 110, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4708, CCAP. 15203, Baffa Sène, chef-maçon, engagé le 2 août 1946 T. P. 23, 020, catégorie A, échelle 9 échelon 3 pour compter du 12 septembre 1964, AC. néant;

Ax 4842, CCAP. 15313, Serigne Diop, cond. d'eng., engagé le 5 juillet 1947 T. P. 23, 020, catégorie B 1, échelle 5 échelon 2 pour compter du 23 avril 1964, AC. néant;

Ax 4994, CCAP. 15424, Alassane Kâ, chef-d'équipe, engagé le 1^{er} décembre 1941 T. P. 23, 020, catégorie A, échelle 10 échelon 1 pour compter du 1^{er} mai 1963, AC. néant;

Ax 5000, CCAP. 15429, Amadou Dia, jardin. qualifié, engagé le 1^{er} novembre 1950 T. P. 23, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 5028, CCAP. 15450, Mamadou Niang, jard. qual., engagé le 1^{er} janvier 1940 T. P. 23, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 5041, CCAP. 15461, Ousseynou Fall, jardinier, engagé le 1^{er} janvier 1946 T. P. 23, 020, catégorie B 2, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} juillet 1964, AC. néant.

M. S. A. S.

Ax 354, CCAP. 12006, Demba N'Diaye, chauffeur, engagé le 14 août 1950 S. 29, 040, catégorie B 1, échelle 7 échelon 3 pour compter du 20 août 1960, AC. néant;

Ax 1260, CCAP. 12687, Ousseynou Thiandoume, aide-infirm., engagé le 1^{er} juillet 1948 S. 29, 021, catégorie B 1, échelle 7 échelon 2 pour compter du 1^{er} juillet 1964, AC. néant;

Ax 1267, CCAP. 12690, Koman Traoré, chef-cuisin., engagé le 1^{er} mars 1930 S. 29, 010, catégorie A, échelle 10 échelon 1 pour compter du 1^{er} octobre 1964, AC. néant;

Ax 1336, CCAP. 12734, Mayoro Fall, manœuvre spécialisé, engagé en 1944 S. 29, Dara, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 1389, CCAP. 12770, Mamadou Diagne, chef-d'équipe, engagé en 1944 S. 29, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 1393, CCAP. 12774, Mamadou Sellou Diallo, chef-d'équipe, engagé en 1944 S. 29, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 1398, CCAP. 12778, Boffin Toumané, chef-d'équipe, engagé en 1951 S. 29, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 2533, CCAP. 13549, M^{me} Khardiata N'Diaye, fille de salle, engagée le 1^{er} novembre 1944 S. 29, 010, catégorie C, échelle 3 échelon 3 pour compter du 1^{er} mai 1965, AC. néant;

Ax 5260, CCAP. 14845, M^{me} Mariane Sonko, aide-infirmière, engagée en 1951 S. 29, 050, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4392, CCAP. 14954, Sékhou Cissokho, désinfect., engagé en 1952 S. 29, 100, catégorie B 2, échelle 4 échelon 3 pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant;

Ax 5722, CCAP. 16014, Seydou Thiam, mazoutier, engagé le 18 décembre 1949 S. 29, 020, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 5893, CCAP. 16158, Alassane Barry, chef-cuisin., engagé le 1^{er} septembre 1940 S. 29, 020, catégorie A, échelle 10 échelon 1 pour compter du 25 janvier 1963, AC. néant;

Ax 5934, CCAP. 16195, Sidy Mare Gaye, manœuvre, engagé le 6 novembre 1950 S. 29, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 21 février 1964, AC. néant;

Ax 15975, CCAP. 16229, M^{me} Binta N'Diaye, laveuse, engagée le 20 novembre 1949 S. 29, 020, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond.

M. E. R.

Ax 1028, CCAP. 12507, Ameth Fall, jardinier, engagé le 10 mai 1949 A. 21, 012, catégorie C, échelle 3 échelon 1 pour compter du 11 mars 1963, AC. néant;

Ax 1080, CCAP. 12530, Adama Sylla, chauffeur, engagé le 15 juin 1950 A. 21, 051, catégorie B 1, échelle 7 échelon 1 pour compter du 14 juin 1964, AC. néant;

Ax 1128, CCAP. 12583, Bakary Touré, planton, engagé le 15 novembre 1947 A. 21, 051, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 1132, CCAP. 12586, M'Baye Cissé, ouvrier, engagé le 1^{er} janvier 1941 A. 21, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 1618, CCAP. 12924, Mouhamed Abdou'aye Kâ, menuisier, engagé en 1952 E. 21, 110, catégorie B 1, échelle 7 échelon 1 pour compter du 11 août 1962, AC. néant;

Ax 2690, CCAP. 13664, Djiby Baïdy N'Diaye, gardien, engagé le 2 février 1952 E. 21, 031, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 5 février 1964, AC. néant;

Ax 2703, CCAP. 13675, Gnar Tine, planton, engagé le 4 avril 1951 E. 21, 831, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 4 avril 1963, AC. néant;

Ax 2719, CCAP. 13685, Bocar Sy, gardien, engagé le 23 juin 1949 E. 21, 031, catégorie C, échelle 3 échelon 2 pour compter du 24 juin 1965, AC. néant;

Ax 3366, CCAP. 14067, Médoune Diouf, planton, engagé le 1^{er} janvier 1949 E. 21, 050, catégorie C, échelle 3 échelon 2 pour compter du 1^{er} septembre 1965, AC. néant;

Ax 3473, CCAP. 14153, Pathé Diba, jardin., engagé en 1938 A. 21, 080, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4234, CCAP. 14822, Bocar Sally Diallo, manœuvre, engagé le 1^{er} janvier 1951 E. 21, 040, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4236, CCAP. 14824, Médoune M'Baye, chef-d'équipe, engagé le 16 août 1943 E. 21, 020, catégorie B 1, échelle 7 échelon 3 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4617, CCAP. 15123, Samba Diop Samb, chauffeur, engagé le 11 août 1946 A. 21, 054, catégorie B 1, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4638, CCAP. 15142, Samba Thiam, manœuvre spécialisé, engagé le 1^{er} août 1950 A. 21, 012, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 5128, CCAP. 15527, Birame Bâ, manœuvre spécialisé, engagé le 1^{er} janvier 1952 A. 21, Dara, catégorie C, échelle 2 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 5830, CCAP. 16108, M'Baye N'Der, planton, engagé le 16 novembre 1954 A. 21, 100, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 5711, CCAP. 16004, M'Bassa Diouf, commis, engagé le 12 mars 1953 A. 21, 020, catégorie A, échelle 7 échelon 3 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 7707, CCAP. 16869, Mamadou Coulibaly, palefrenier, engagé le 1^{er} décembre 1942 E. 21, 020, catégorie C, échelle 4 échelon 1 pour compter du 14 novembre 1964, AC. néant.

O. P. T.

Ax 573, CCAP. 12171, Malick Sy, facteur, engagé le 7 janvier 1943 OPT, 030, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 752, CCAP. 12308, Sambou Laurent Pierre, surveillant, engagé le 1^{er} mars 1948 OPT, 120, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 27 avril 1963, AC. néant;

Ax 2957, CCAP. 13810, Macodou Guèye, surveillant, engagé le 5 juin 1945 OPT, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 27 mars 1963, AC. néant;

Ax 2999, CCAP. 13836, Samba Bocar Fall, surveill., engagé le 3 janvier 1950 OPT, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 8 octobre 1963, AC. néant;

Ax 3059, CCAP. 13867, Hamady Samba Bocoum, gardien, engagé en 1944 OPT, 020, catégorie C, échelle 3 échelon 3 pour compter du 10 octobre 1964, AC. néant;

Ax 3090, CCAP. 13887, Ibrahima Guèye, facteur, engagé en 1950 OPT, 020, catégorie B 1, échelle 6 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 4560, CCAP. 15078, Birama N'Gom, mécanicien, engagé le 23 janvier 1953 OPT, 020, catégorie A, échelle 8 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant.

M. E. N. C.

Ax 374, CCAP. 12023, Mansour Diagne, garçon de salle, engagé en 1950 E. 25, 010, catégorie B 2, échelle 4 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 2464, CCAP. 13498, Oumar Diallo, garçon de salle, engagé le 1^{er} mai 1941 E. 25, 021, catégorie B 2, échelle 4 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 2483, CCAP. 13514, Sidy Sarr, menuisier, engagé en 1938 E. 25, 021, catégorie B 1, échelle 8 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 2497, CCAP. 13526, Magatte N'Dour, garçon de bureau, engagé le 1^{er} décembre 1945 E. 25, 021, catégorie B 2, échelle 4 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 2501, CCAP. 13528, Ibrahima M'Bodjé, gardien, engagé en 1952 E. 25, 050, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 1^{er} août 1963, AC. néant;

Ax 3202, CCAP. 13959, Amadou Diagne, magasinier, engagé le 1^{er} janvier 1944 E. 25, 010, catégorie B 1, échelle 7 échelon 3 pour compter du 1^{er} juillet 1964, AC. néant;

Ax 4230, CCAP. 14818, Mamadou Mar, cuisinier, engagé le 27 octobre 1952 E. 25, 111, catégorie B 1, échelle 5 échelon 1 pour compter du 8 avril 1964, AC. néant.

M. INTÉRIEUR

Ax 1429, CCAP. 12797, Cheikh Hanne, chauffeur, engagé le 1^{er} mai 1947 C. 11, 110, catégorie B 1, échelle 7 échelon 2 pour compter du 1^{er} mai 1963, AC. néant;

Ax 1468, CCAP. 12830, Moustapha N'Daw, surveillant, engagé le 3 octobre 1946 C. 11, 112, catégorie B 1, échelle 7 échelon 3 pour compter du 3 octobre 1964, AC. néant;

Ax 1473, CCAP. 12833, Ramdane Abdoulaye Diop, planton, engagé le 1^{er} janvier 1946 C. 11, 070, catégorie C, échelle 3 échelon 2 pour compter du 12 février 1963, AC. néant.

M. DES FINANCES

Ax 2820, CCAP. 13740, Amadou Laria Diallo, agent pours., engagé le 7 septembre 1948 F. 17, 020, catégorie A, échelle 10 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 3385, CCAP. 14074, Khar Diagne, ronéotypiste, engagé en 1949 F. 17, 020, catégorie B 2, échelle 5 échelon 2 pour compter du 2 mai 1964, AC. néant.

M. DE LA JUSTICE

Ax 1527, CCAP. 12870, Hamady Fama, planton, engagé en 1951 J. 13, 120, catégorie B 2, échelle 5 échelon 1 pour compter du 10 septembre 1964, AC. néant;

Ax 3299, CCAP. 14024, Bakary Traoré, gardien, engagé le 13 août 1945 J. 13, 020, catégorie C, échelle 5 échelon 3 a dépassé son plafond.

M. DES FORCES ARMÉES

Ax 8018, Youssoupha Diop, tailleur, engagé le 1^{er} juillet 1963 A.S., 020, catégorie B 1, échelle 7 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant;

Ax 8035, Samba Laye N'Diaye, tailleur, engagé le 1^{er} juillet 1963 A. S., 020, catégorie B 1, échelle 7 échelon 1 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant.

PORT DE COMMERCE

Ax 7271, CCAP. 16503, Mamadou Diallo, gardien, engagé le 2 janvier 1930 PC., 020, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 7289, CCAP. 16519, Ibrahima Dieng, gardien, engagé le 9 septembre 1937 PC., 020, catégorie C, échelle 4 échelon 3 a atteint son plafond;

Ax 7378, CCAP. 16595, Demba N'Diaye, peintre, engagé le 4 janvier 1939 PC., 020, catégorie C, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 7392, CCAP. 16607, Abdoul N'Dongo, cantonnier, engagé le 16 août 1944 PC., 020, catégorie C, échelle 3 échelon 3 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant;

Ax 7535, CCAP. 16730, Mamadou Thiaw, surveillant, engagé le 1^{er} mai 1943 PC., 020, catégorie A, échelle 8 échelon 2 pour compter du 31 décembre 1964, AC. néant;

Ax 7737, Mamadou N'Diaye n° 2, cantonnier, engagé le 25 septembre 1945 PC., 020, catégorie C, échelle 2 échelon 3 pour compter du 30 décembre 1963, AC. néant.

HOPITAL PRINCIPAL

Ax 5620, CCAP. 15926, M^{me} Diakhère Faye, fille de salle, engagée le 20 janvier 1954 Hpal, 020, catégorie B 2, échelle 3 échelon 3 pour compter du 1^{er} juillet 1964, AC. néant;

Ax 5627, CCAP. 15933, M^{me} Meissa Guèye, repasseuse, engagée le 1^{er} janvier 1940 Hpal, 020, catégorie B 2, échelle 6 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant.

R. T. S.

Ax 7154, CCAP. 16405, Henri Koné, chauffeur, engagé le 23 mai 1951 RTS., 020, catégorie A, échelle 8 échelon 2 pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant.

TRANSIT ADMINISTRATIF

Ax 4285, CCAP. 14867, Alioune Diop, manœuvre spécialisé, engagé le 1^{er} juillet 1948 TA, 020, catégorie C, échelle 3 échelon 2 pour compter du 14 novembre 1964, AC. néant.

A. S. E. C. N. A.

Ax 5459, CCAP. 15789, Bara Diop, manœuvre spécialisé, engagé le 2 janvier 1950 ASECNA, 020, catégorie B 2, échelle 3 échelon 3 pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Par arrêté ministériel n° 8510 MSAS.-BAG.-SP. 3 en date du 8 juin 1965 :

Article unique. — Sont constatés au titre de l'année 1964 et du premier semestre 1965 et pour compter des dates ci-après indiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les avancements d'échelons des infirmiers spécialistes, infirmiers et infirmières sanitaires et des infirmiers d'hygiène de la République du Sénégal.

C. L. N° CORPS DES INFIRMIERS SANITAIRES

Passages automatiques d'échelons :

MM. Amadou M'Ballo, spécialiste principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Louga ;

Kéba Djite, spécialiste principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, H. A. Le Dantec ;

Léonard N'Déki, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. épuisée, H. A. Le Dantec ;

Aly Amar Anne, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. épuisée, Thiès ;

Ibrahima Diagne, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 3 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 an 1 mois, H. A. Le Dantec ;

Tidiane Bakhoum, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. épuisée, Ziguinchor ;

Ibrahima Guèye, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 3 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} novembre 1964, AC. épuisée, H. A. Le Dantec ;

Mommar N'Diaye, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. épuisée, Diourbel ;

Chérif Younous Diouf, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 3 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} novembre 1964, AC. épuisée, école des infirmiers d'état ;

Moussa Fofana, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. épuisée, Ziguinchor ;

Mamadou Seydi Bâ, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 3 ans 3 mois 4 jours, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 an 3 mois 4 jours, Kaolack ;

Alioune Kandé, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 3 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} novembre 1964, AC. épuisée, Ziguinchor ;

Mamadou Badiane, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. épuisée, Ziguinchor ;

Babacar N'Dour, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 3 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} novembre 1964, AC. épuisée, C. H. Fann Dakar ;

Salvador N'Kaye, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 3 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} novembre 1964, AC. épuisée, Diourbel ;

MM. Mamadou Badji, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 3 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 an 1 mois, H. A. Le Dantec ;

Daouda Seck, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 10 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} avril 1964, AC. épuisée, hôpital Saint-Louis ;

Gabriel Badiane, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 mois, Ziguinchor ;

Moussa Diop, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 3 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} novembre 1964, AC. épuisée, H. A. Le Dantec ;

Modou Birane N'Diaye, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 4 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} octobre 1964, AC. épuisée, Kaolack ;

Massiré Seck, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 mois, hôpital Saint-Louis ;

Youssouph M'Bodj, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. épuisée, hôpital Saint-Louis ;

Ousseynou Faye, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 3 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 an 1 mois, hôpital Saint-Louis ;

Mamadou Sylla, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 mois, Thiès ;

Sédiba Kébé, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 10 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} avril 1964, AC. épuisée, Louga ;

M^{me}. Da Trinidad née Cathérine Ménoukou, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 6 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} août 1964, AC. épuisée, Ziguinchor ;

MM. Théophile Diogo, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 1 an 18 jours, passe au 3^e échelon pour compter du 13 janvier 1965, AC. épuisée, C. H. Fann Dakar ;

Antoine Chrysostome, spécialiste 2^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, RSM. néant AC. 2 ans 1 mois, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} février 1964, AC. 1 mois, hôpital Saint-Louis ;

M^{me}. Diallo née Henriette N'Diaye, infirm. princ. 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant C. M. Saint-Louis ;

MM. Mama Soumaré, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, C. M. Podor ;

Samba Bécaye Youm, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, M'Bour ;

Moussa Sène, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, I. H. S. Dakar ;

Babacar Samb, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

M^{me}. Bâ née Fatou Diallo, infirmière principale 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Pikine Dakar ;

MM. Mamadou Socé, infirmier princ. 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Gora Thioune, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Louga ;

Ousmane Niang, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Madièye Faye, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Diourbel ;

Cheikh Kane, infirmier princ. 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Angélique Lalyre, infirm. princ. 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Oumar Kébé, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Tambacounda ;

M'Baye M'Bengue, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Rufisque ;

Babacar Bâ, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;

Konaté Cheikhou, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 30 mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 30 mars 1965, AC. néant, Kaolack ;

M^{me} Diakhaté née Dicko Sow, infirm. princ. 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e éch. pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;

MM. El-Hadji Malick Sy, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital A. Le Dantec ;

Abdurahmane Touré, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Ibrahima Badiane, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;

Papa Diouss Niang, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, I. H. S. Dakar ;

Mamadou Diouf, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital A. Le Dantec ;

Boubacar Sakho, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Tambacounda ;

Jean Maurice Bassène, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;

Aloune Dia, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, C. M. Saint-Louis ;

Joachim Sambou, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;

MM. Mafal Sène, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 23 mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 23 mars 1965, AC. néant, RIM ;

Amadou N'Diaye, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Dagana ;

Babacar Guèye, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Bénédict Niando, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Podor ;

Mansour Sèye, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital Saint-Louis ;

Balla Sidibé, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kédougou ;

M^{me} Thioub née Léontine Seck, infirmière ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

M^{lle} Anne-Marie Senghor, infirmière ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, centre hospitalier Dakar-Fann ;

MM. Cheikh Diouf, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Mamadou Coly, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Babacar Diouf, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Matar Coly, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} mai 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} mai 1965, AC. néant, Ziguinchor ;

Abdourahmane Sy, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} mai 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} mai 1965, AC. néant, Diourbel ;

Moustapha M'Baye, infirmier ordinaire 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;

Fall Samba, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 2 mai 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 2 mai 1965, AC. néant, Kébémér ;

Cheikh Diop, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Sidy Diatta, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Tambacounda ;

Diakhoumpa N'Dongo, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Louga ;

Latsouck Faye, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, A. Le Dantec ;

M^{me} N Dèye Bamby Diouf, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

- M^{mes}** Virginie Dasylla, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;
- Doliveira Charlotte née Cratère, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;
- Faye née Coumba Diop Niang, infirm. adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Louga ;
- Dem née Delphine N'Diaye, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Rufisque ;
- M.** Amadou M'Bodj, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital Saint-Louis ;
- M^{mes}** Niang née Coumba Diallo, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, C. H. Fann Dakar ;
- Anne-Marie Sagna, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;
- N'Diaye née Ramatoulaye M'Baye, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC., 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant I. H. S. Dakar ;
- M^{lle}** Georgette Badji, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;
- M^{mes}** Fatou Guèye, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;
- Loly née Véronique Diat'a, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, C. H. F. Dakar ;
- MM.** Daoussou Dabo, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;
- Fall Ousmane, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Ziguinchor ;
- Souleymane Diallo, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, détaché secrétariat d'état au plan ;
- M^{mes}** Gaye née Aminata Touré, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital Saint-Louis ;
- Fall née Aïssatou Diop, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Dagana ;
- Yacine Fall Mathurin, infirmière adjointe 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital A. Le Dantec ;
- M.** Amadou Kikou N'Diaye, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Diourbel ;

- MM.** Malick Bâ, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Bakel ;
- Amadou Amar, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Podor ;
- Cheikh Alioune N'Diaye, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Bakel ;
- Baye Fara Diop, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Podor ;
- Papa N'Diaye, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Louga ;
- Boubou Sall, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;
- Amadou Fall, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;
- Konko Agne, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;
- Bollé Sarr, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;
- Moustapha Sow, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, RIM ;
- Cheikh Aïdara, infirmier adjoint 3^e échelon pour compter du 15 mai 1963, RSM.-AC. néant, passe au 4^e échelon pour compter du 15 mai 1965, AC. néant, Diourbel ;
- Daouda Hamady, infirmier adjoint 2^e échelon pour compter du 2 novembre 1962, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 2 novembre 1964, AC. néant, C. H. Fann Dakar ;
- Amadou Mactar Gaye, infirmier adjoint 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1962, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant, Diourbel ;
- Ibrahima Kamara, infirmier adjoint 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1962, RSM. AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant, Kaolack ;
- Moustapha Kassé, infirmier adjoint 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1961, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant, Matam et au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, centre hospitalier Dakar ;
- Amadou Mactar Guèye, infirmier adjoint 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1961, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, AC. néant et au 4^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack (Sokone) ;

C. L. N° CORPS DES INFIRMIERS D'HYGIENE

Passages automatiques d'échelons

- MM.** Alioune Guèye, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, port Dakar ;
- Youssouph Sarr, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hygiène Dakar ;
- Alioune N'Diaye, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

MM. Mamadou Momar M'Baye, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, service d'hygiène Dakar ;

Mamadou Diallo, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, service d'hygiène Ziguinchor ;

Moussa Cissokho, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, service d'hygiène Saint-Louis ;

Toumané Sangaré, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, laboratoire de Sor Saint-Louis ;

Mamadou N'Diaye n° 1, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Ousmane Niang, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Saint-Louis ;

Youssof Keita, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Ziguinchor ;

Dicko Dabo, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Saër Mané Guèye, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Maham Bâ, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Momar M'Baye, infirmier principal 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Arbou Sy, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 19 mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 19 mars 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

El-Hadji N'Diaye, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, Thiès ;

Abdourahmane Guèye, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Badara Touré, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Birahim Fall, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, hôpital Saint-Louis ;

Bathia N'Diaye, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Ousseynou Sidiabé, infirmier principal 1^{er} échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Palla Diakhate, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, Tambacounda ;

MM. Sémou Niang, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Thiès ;

Diomboss Diao, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 15 juin 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 15 juin 1965, AC. néant, Richard-Toll ;

Abdoulaye Diallo, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, S. H. Saint-Louis ;

Lamine Thiam, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Assane Dione, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Seydou Bâ, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Saint-Louis ;

Amadou Diagne, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Ziguinchor ;

Mory Moussa Keita, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Thiam Diop, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM. 1 an AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1964, AC. néant, S. H. Dakar ;

Daman Camara, infirmier ordinaire 2^e classe pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Thiès ;

Ousmane Dematy Fall, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, S. H. Thiès ;

Bilal Diagne, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, S. H. Thiès ;

Thiémokho Diarra, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} mars 1965, AC. néant, Kédougou ;

Issa Beye, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Dakar ;

Joseph Diémé, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, S. H. Ziguinchor ;

Ibra Maïssa Guèye, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Kaolack ;

Amadou Niang, infirmier ordinaire 2^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1963, RSM.-AC. néant, passe au 3^e échelon pour compter du 1^{er} janvier 1965, AC. néant, Linguère.